

Pour sa part, l'aquaculture marine et d'eau douce est bien développée. La production se chiffrait, en 1988, à:

. moules	51,237 tonnes
. huitres	129,942 tonnes
. truites	30,000 tonnes environ

Des projets visent à l'élevage de saumons, de bars, d'esturgeons, de crevettes.

L'administration des pêches françaises est faite sur une base européenne. Au nom des états membres de la Communauté Européenne, le Conseil des Pêches de la CE décide des mesures administratives concernant la Communauté, les pays tiers et les eaux internationales, comme par exemple des contingents de pêche pour les différentes espèces et suivant les zones.

5.2. Le commerce extérieur des produits de la pêche

La production nationale ne suffit pas à couvrir les besoins du marché, d'autant que la demande se diversifie vers des produits qui ne sont pas débarqués en France. Les importations et les exportations, tant en poisson frais qu'en congelé, sont en augmentation constante. Les importations croissent en moyenne de 6% en volume.

Avec 12.9 milliards de francs d'importations contre seulement 4.3 milliards en exportations, le commerce extérieur des produits de la pêche a été déficitaire de 8.6 milliard de francs en 1988.

La France est le premier client européen du Canada, mais vu du côté français, le Canada n'est que le 7^e fournisseur derrière le Royaume-Uni, la Norvège, le Danemark, le Sénégal, les Pays-Bas et les U.S.A. Le Canada a fourni 3.6% des importations des produits de la pêche en 1988.

Le Canada est défavorisé par rapport à ces pays (sauf les U.S.A.) pour les droits d'importation et les coûts de transport. Nous rappelons qu'il n'y a pas de droits à l'intérieur de la CEE, et que les droits sont souvent réduits pour les pays d'Afrique, la Norvège, le Groënland, les Iles Féroés, l'Islande.